



**CERTIFICAT RELATIF AU DÉROULEMENT DE LA PROCÉDURE D'ENREGISTREMENT DES  
PERSONNES HABLES À VOTER**

**RÈGLEMENT NUMÉRO 647-21 DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT AU MONTANT DE  
236 500 \$ POUR LA CONFECTION D'UN PLAN DIRECTEUR COMPRENANT LE GUIDE DE  
NORMES SIGNALÉTIQUES, AINSI QUE LA CONCEPTION ET L'INSTALLATION DES PANNEAUX  
ET ENSEIGNES DE LA MUNICIPALITÉ**

---

Je, Stéphane Parent, directeur général et secrétaire-trésorier de la Municipalité de Cantley certifie

- que le nombre de personnes habiles à voter sur le règlement numéro 647-21 est de 7 702;
- que le nombre de demandes requises pour qu'un scrutin référendaire soit tenu est de 781;
- que le nombre de demandes reçues est de zéro (0).

Je déclare

- que le règlement 647-21 est réputé avoir été approuvé par les personnes habiles à voter;
- qu'un scrutin référendaire doit être tenu.

**SIGNÉ À CANTLEY, le 11 juin 2021**

Stéphane Parent  
Directeur général et secrétaire-trésorier